



PRÉFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 13 mai 2021

Service Eau et Biodiversité

Sylvie FANTIN

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

Note de synthèse

Participation du public au processus décisionnel de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement

dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement.

Objet de la consultation	
Objet : demande de dérogation pour l'exposition de spécimens d'animaux morts d'espèces protégées définies à l'article L.411-2 du code de l'environnement	
Motif(s) : pour procéder ou faire procéder au Muséum départemental du Var à Toulon à l'extraction, le transport et l'exposition d'une mâchoire de <i>Physeter macrocephalus</i> Linnaeus, 1758 - Cachalot macrocéphale, Grand cachalot pour une période illimitée à compter de 2021.	
Demandeur : muséum départemental du Var (MDV) de Toulon	
Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur : 1 CERFA + annexe (dossier de demande)	
Contexte de la consultation	
Le réseau national d'échouage (RNE) a découvert une mâchoire de cachalot sur la plage de Pampelone à Ramatuelle en 2016. L'ONCFS a conseillé le décapage naturel de la mâchoire par enfouissement durant 3 ans afin de laisser agir les micros organismes. Le muséum veut désormais exposer la mâchoire de cachalot. Le cachalot macrocéphale est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire national. En conséquence, le demandeur doit être habilité pour l'exposition de ce spécimen d'espèce animale protégée.	
Modalités de consultation	
En application des dispositions de l'article L.123-19-2 du code de l'environnement, le cerfa et le dossier de demande de dérogation, ainsi que la note de présentation et le projet d'arrêté préfectoral des services de l'État, ont été mis en consultation par voie électronique sur le site internet - Portail de l'Etat : www.var.gouv.fr Les observations sur le dossier de demande ont été communiquées : <ul style="list-style-type: none">• par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-biodiv@var.gouv.fr• par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée	
Dates de la consultation	
Début de la consultation : 22 avril 2021	Fin de la consultation : 12 mai 2021 inclus
Résultat de la consultation	
Aucune observation du public réceptionnée à l'issue de la période de mise à disposition du public de 21 jours.	
Conclusion	
La procédure d'instruction de la demande de dérogation espèces protégées déposée a respecté le dispositif réglementaire. Sans observation, l'arrêté préfectoral proposé peut être signé en l'état.	

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83

Courriel : ddtm-biodiv@var.gouv.fr

www.var.gouv.fr